

Cahier des charges (Termes de référence)

Mise en œuvre du plan d'actions du Projet d'Appui aux Droits de l'Homme et à l'Etat de Droit (PADHED) – Axes 1 et 2 (gouvernance et droits de l'homme)

En appui au ministère tunisien en Charge de la relation avec les Institutions constitutionnelles, la société civile et des droits de l'homme

2016 – 2018



Termes de référence

Mise en œuvre du plan d'actions relatif au « Projet d'Appui aux Droits de l'homme et à l'Etat de droit » (PADHED)

Axes 1 « gouvernance » et 2 « droits de l'homme »

I. Contexte de la prestation

Le « Projet d'Appui aux Droits de l'homme et à l'Etat de droit » (PADHED) en Tunisie (2016-2018) fait l'objet d'une convention établie entre le Gouvernement français (représenté par l'Agence Française de Développement) et le gouvernement tunisien (représenté par le ministère en charge des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et des droits de l'homme).

Il vise à appuyer la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie en Tunisie, notamment par un appui aux nouvelles institutions constitutionnelles et indépendantes et par la promotion des droits de l'homme via l'implication de la société civile. Il vise également à appuyer le travail du ministère en charge des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et des droits de l'homme (ci-après « le ministère »), qui se situe dans une phase de transition politique et institutionnelle depuis sa création en février 2015. L'approche transversale de ce projet vise à mettre les défenseurs des droits de l'homme et les citoyens en situation d'agir tant dans leur environnement national qu'aux niveaux régional et international et à faire entendre leur voix, leurs analyses et leurs propositions.

Ce projet est mis en œuvre et financé par l'AFD en lien étroit avec le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en Tunisie et la Chancellerie politique, et en partenariat avec le ministère.

Il bénéficie d'un budget de 400.000€, réparti entre les axes stratégiques 1 « gouvernance », 2 « droits de l'homme », et 3 « médias ».

Les axes 1 et 2 de ce projet ont fait l'objet d'un plan d'actions établi en tenant compte de la nouvelle Constitution tunisienne adoptée le 26 janvier 2014, des orientations stratégiques définies par le ministère en matière de gouvernance et d'Etat de droit, de la convention de financement du PADHED signée entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement de la République française, ainsi que des orientations définies par le comité de pilotage, qui a formellement endossé les grandes orientations de ce plan d'actions.

Le ministère et l'ambassade de France, et l'AFD, constituent le comité de pilotage restreint du projet. Trois personnalités de la société civile ont été désignées pour apporter leur expertise : elles constituent, avec les acteurs précédemment mentionnés, le comité de pilotage élargi.

II. Prestation attendue

L'AFD contractualisera avec un opérateur ensemblier chargé de la mise en œuvre technique et financière des axes 1 « gouvernance » et 2 « Droits de l'homme » entre le quatrième trimestre 2016 et le premier trimestre 2018. La mise en œuvre de ces deux premiers axes se fera en synergie avec le 3^{ème} axe consacré à l'appui aux médias et confié à un partenaire spécialisé (formations croisées, couverture par des journalistes des évènements organisés dans le cadre des axes 1 et 2, etc.).

L'opérateur devra coordonner et mettre en œuvre les activités lui-même directement (appui stratégique et organisation logistique des ateliers de concertation, des voyages d'études, etc.) ou en sous-traitant à des structures spécialisées (mobilisation d'experts, recours à une agence de communication, etc.).

Il se conformera à la description des composantes contenues dans le plan d'action tout en étant force de proposition quant aux modalités de mise en œuvre des activités envisagées et des prestations qu'elles recouvrent : il lui revient de proposer au comité de pilotage les modalités qui lui semblent les plus appropriées (nombre d'ateliers et localisation, méthodologie, type d'expertise à mobiliser, etc.) pour maximiser les résultats des activités, dans le respect du calendrier, du budget alloué, des objectifs de la composante et du projet.

Les activités devront être organisées dans différentes régions de Tunisie. Les ateliers organisés à Tunis seront quant à eux organisés, si cela est pertinent, de manière ouverte et inclusive.

Selon l'évolution du contexte institutionnel et politique, et de ses besoins, le ministère pourra également initier des changements dans le plan d'actions, en concertation avec le comité de pilotage restreint, sans modifier la structure du projet.

L'opérateur mettra en œuvre les activités dans la limite des 205 000 € du budget global alloué, marge opérationnelle et frais de supervision et de compte-rendu narratifs de l'opérateur compris. Il procédera donc à la mise en œuvre des activités dans l'ordre indiqué dans le plan d'actions, c'est-à-dire en se référant au degré de priorité (A, B, ou C) et à la date envisagée (par trimestre). Au cas où le budget de 205 000€ alloué venait à être épuisé, les activités non encore réalisées, les plus tardives et les moins prioritaires, ne seraient pas mises en œuvre dans le cadre du projet. Un bilan d'étape technique et financier sera effectué chaque trimestre par le comité de pilotage restreint, en présence de l'opérateur, pour réévaluer le calendrier et le degré de priorité des activités, de manière à définir le programme de travail du trimestre suivant.

L'opérateur **travaillera en étroite collaboration avec le ministère** sur chacune des activités. Il sera plus particulièrement en charge de l'organisation logistique et financière des prestations liées à chaque activité, détaillées dans le tableau en pièce-jointe (pause-café, restauration pour les participants aux formations, déplacement et hébergement en région d'un à deux membres du ministère, location de salle, mobilisation d'une expertise nationale ou internationale, etc.).

Pour s'assurer de la mise en œuvre optimale du plan d'actions, il est attendu de l'opérateur une présence continue dans le pays et une excellente connaissance des acteurs et des enjeux relatifs à la gouvernance en Tunisie ainsi qu'une bonne connaissance de la réglementation de passation de marchés dans le pays.

III. Modalités et organisation de la prestation

La durée totale de la prestation ne dépassera pas 19 mois, d'octobre 2016 à avril 2018 au plus tard.

Les tâches et livrables attendus sont les suivants :

- i) Volet opérationnel
 - La **coordination, la mise en œuvre et le suivi technique et financier des 23 composantes prévues par le plan d'actions**, selon les orientations du comité de pilotage (dont la mobilisation d'experts nationaux ou internationaux dans le cadre de certaines composantes) ;
- ii) Volet supervision et compte-rendu narratif et budgétaire
 - L'élaboration d'une **note de compte-rendu de chacune des composantes du projet** détaillant a minima les activités mises en œuvre, la méthodologie retenue, le budget alloué et les réalisations/résultats constatés (2 à 4 pages). Ces notes auront été préalablement transmises par mail au ministère pour validation ;
 - L'élaboration d'un **rapport semestriel**, comprenant un résumé des activités réalisées (avec renvoi vers les notes détaillées de chacune des composantes), une mise à jour du suivi des décaissements ainsi qu'une actualisation du plan d'actions (5 à 10 pages). Ces rapports semestriels seront envoyés aux membres du comité de pilotage élargi avant leur réunion semestrielle de point d'étape ;
 - L'élaboration d'un **rapport final d'activité**, détaillant a minima la ventilation du budget, les activités mises en œuvre, les difficultés rencontrées et les réalisations obtenues (15 à 25 pages) ;
 - La **participation active aux réunions trimestrielles du comité de pilotage élargi**, à Tunis, chaque fois que la présence de l'opérateur sera jugée pertinente.

Les rapports rendus à l'AFD seront rédigés en français. De même, les documents produits dans le cadre du projet qui ne seraient disponibles qu'en arabe feront l'objet d'un résumé en français avant d'être présentés à l'AFD.

La chargée de projet à l'agence AFD à Tunis et le chef de projet basé au siège de l'AFD à Paris seront informés en continu de l'avancement des travaux afin de vérifier leur cohérence avec les principes d'exécution du projet. Un tableau actualisé de suivi des engagements et des décaissements leur sera fourni par l'opérateur chaque fois qu'ils en feront la demande.

Par ailleurs, afin de faciliter le travail de concertation, un point focal sera désigné au sein de chacune des structures partenaires pour faciliter les échanges avec l'opérateur (au ministère, à l'ambassade de France, et parmi les trois représentants de la société civile membres du comité de pilotage élargi). L'opérateur participera chaque fois que nécessaire aux réunions du comité de pilotage du projet, à Tunis, pour lui rendre compte de l'avancée du projet, des difficultés rencontrées et des orientations proposées.

A la fin du projet, l'opérateur se tiendra à la disposition de l'équipe en charge de l'évaluation du projet pour faciliter son travail d'analyse et de collecte des informations.

IV. Description du plan d'actions

1/ Présentation du plan d'actions

Le plan d'actions global du projet a été élaboré directement par le ministère lui-même, avec l'appui d'un consultant, en juillet 2016. Il reflète les orientations et attentes du ministère à cette date, et est présenté en l'état ci-dessous pour les axes 1 et 2. Il pourra être amené à évoluer au cours de sa mise en œuvre, selon le contexte politique et institutionnel du projet, et selon les priorités identifiées au regard des besoins et du budget réel restant.

La partie du plan d'actions relevant de l'opérateur a trait aux deux premiers axes du projet (Gouvernance et Droits de l'homme), dont la mise en œuvre se fera parallèlement dans le temps. Elle englobe, au sein de six thématiques distinctes (classées de « A/ » à « F/ »), une liste de 23 composantes (classées de « a. » à « y. ») répartis entre l'axe 1 et 2.

Ces composantes sont à leur tour déclinées en activités indicatives dans le tableau joint (58 activités pour l'axe 1 et 41 pour l'axe 2). Pour chacune de ces activités, le plan d'actions mentionne les informations indicatives suivantes :

- Le lieu : à Tunis ou dans les régions (à préciser au fur et à mesure par le ministère)
- Une brève description de l'activité en matière de public cible, d'expertise souhaitable à mobiliser, etc.
- La période au cours de laquelle l'activité est envisagée (à partir du 4^e trimestre 2016 et jusqu'au 1^{er} trimestre 2018)
- Le degré de priorité en ordre décroissant (A, B ou C)
- Les prestations nécessaires (éléments de communication, pause-café, restauration des participants, déplacement et hébergement en région des membres du ministère, location de salle, mobilisation d'une expertise nationale ou internationale, sollicitation d'une couverture médias). L'opérateur sera spécifiquement en charge de l'organisation logistique et financière de ces prestations.

Cette liste indicative d'activités guidera étroitement le travail de mise en œuvre réalisé par l'opérateur. Pour autant, celui-ci est libre d'ajuster les prestations souhaitées par le ministère selon le budget disponible et le mode opératoire qui paraîtra le plus approprié, après validation par mail ou au cours de réunion *ad hoc* par chacun des membres du comité de pilotage restreint.

2/ Les composantes du plan d'action

AXE 1 « GOUVERNANCE ET INSTANCES CONSTITUTIONNELLES »

A/ Cadre juridique relatif aux Instances constitutionnelles et Instances indépendantes

Il s'agit d'apporter un appui (expertise juridique, consultation, plaider, etc.) à la préparation, l'appropriation, la concertation et la validation des projets de lois relatifs aux différentes instances indépendantes et constitutionnelles tunisiennes.

a. Loi-cadre sur les Instances constitutionnelles indépendantes

Ce projet de loi a été préparé par le Ministère, avec l'appui d'experts et d'autres partenaires. Il s'agit d'une loi organique visant à encadrer l'organisation et le fonctionnement des cinq instances constitutionnelles indépendantes. Il fera l'objet de débats avec et au sein de l'Assemblée des Représentants du peuple (ARP) avant sa validation. Ainsi, une action de plaider est prévue auprès des députés afin de les sensibiliser aux enjeux et d'initier un large débat entre les députés et les structures gouvernementales concernées. Cette action de plaider peut se tenir au sein du Ministère ou à l'ARP.

b. Loi sur l'Instance Anti-Corruption

Ce projet de loi a été préparé par le Ministère, avec l'appui d'experts et d'autres partenaires. Il fera l'objet de débats avec et au sein de l'ARP avant sa validation. Ainsi, une action de plaider est prévue auprès des députés afin de les sensibiliser aux enjeux et d'initier un large débat entre les députés et les structures gouvernementales concernées. Cette action de plaider peut se tenir au sein du Ministère ou à l'ARP.

c. Loi sur l'Instance Nationale des Droits de l'Homme

Ce projet de loi a été préparé par le Ministère, avec l'appui d'experts et d'autres partenaires. Il fera l'objet de débats avec et au sein de l'ARP avant sa validation. Ainsi, une action de plaider est prévue auprès des députés afin de les sensibiliser aux enjeux et d'initier un large débat entre les députés et les structures gouvernementales concernées. Cette action de plaider peut se tenir au sein du Ministère ou à l'ARP.

d. Loi sur l'Instance des Générations Futures

Ce projet de loi a été préparé par le Ministère, avec l'appui d'experts et d'autres partenaires. Il fera l'objet de débats avec et au sein de l'ARP avant sa validation. Ainsi, une action de plaider est prévue auprès des députés afin de les sensibiliser aux enjeux et d'initier un large débat entre les députés et les structures gouvernementales concernées. Cette action de plaider peut se tenir au sein du Ministère ou à l'ARP.

e. Loi sur l'Instance Supérieure Indépendante des Elections

Après la tenue des élections municipales prévue en 2017, une révision de la loi fondamentale de l'Instance Supérieure des élections doit être réalisée. Le Ministère doit initier une dynamique nationale de consultation autour de ce projet. Cette dynamique impliquera la mobilisation d'une

expertise nationale pour appuyer l'ensemble du processus, ainsi qu'une expertise internationale pour enrichir le débat et favoriser un partage d'expériences lors de la conférence prévue sur ce sujet. Par ailleurs, il est prévu une série de consultations à Tunis et dans les régions avec différents acteurs nationaux et régionaux (membres des instances régionales, partis politiques, société civile...), et des réunions d'experts (universitaires, praticiens et juristes). Une fois le texte prêt, une réunion de plaidoyer sera organisée suivant le modèle précédemment décrit

f. Loi sur l'Instance Nationale de Protection des Données Personnelles

Un projet de loi est dans une phase avancée de rédaction par l'Instance elle-même. Le Ministère collabore avec cette Instance pour enrichir le débat et organiser une consultation autour de ce projet de loi (à travers des conférences à Tunis et en région). Participeront à ces réunions des experts, des représentants d'institutions publiques concernées, des juristes, des représentants de la société civile et des journalistes. Une action de plaidoyer est envisagée auprès de l'ARP une fois que le projet de loi final lui sera soumis.

g. Loi sur le personnel administratif des instances indépendantes

Un projet de loi est dans une phase intermédiaire de rédaction par le Ministère. Compte-tenu de la nature restreinte du projet (qui concerne quelques centaines d'agents), l'accent sera mis sur des ateliers d'experts et de praticiens avec l'implication d'un expert national recruté pour l'occasion. Une rencontre dans les régions et une rencontre à Tunis sont envisagées afin d'élargir la consultation auprès des agents de l'Etat qui souhaiteraient être associés.

h. Forum des structures publiques

Le Ministère souhaite développer et animer des forum d'échanges qui constitueraient des espaces pérennes de dialogue entre les différents acteurs publics impliqués dans la promotion et la défense des droits de l'homme et de l'Etat de droit (Ministère, Instances constitutionnelles, Instances indépendantes...).

En particulier, le Ministère compte instaurer un espace de discussion inter-institutions sur les sujets de gouvernance des droits de l'Homme, entre les cadres du Ministère, les cadres d'autres ministères ayant des obligations en matière de droits de l'homme et les différentes instances concernées. Cet espace prendra la forme d'un forum périodique de discussion organisé autour de différentes sous-thématiques à définir ultérieurement, afin de promouvoir une meilleure coordination et un partage d'expériences et de pratiques entre les acteurs publics dans ce domaine. Le ministère envisage dans un premier temps d'organiser un événement par trimestre durant l'année 2017, événements auxquels le projet apporterait un appui stratégique et logistique.

i. Sensibilisation sur le rôle de l'instance nationale pour la prévention de la torture

Suite aux recommandations des différentes institutions internationales sur le sujet de la prévention de la torture et à la création de l'Instance Nationale de Prévention de la Torture, le ministère conduit un travail de sensibilisation à travers des conférences à Tunis et en région et la rédaction d'un recueil regroupant tous les textes, rapports et recommandations de caractère national ou international dans ce domaine. Ces efforts de sensibilisations sont principalement destinés aux agents de l'état les plus exposés (police et forces de l'ordre, agents pénitentiaires...) mais également aux organisations spécialisées de la société civile.

B/ Cadre juridique autre

Ces activités visent à apporter un appui à la préparation, l'appropriation, la concertation et la validation des projets de lois relatif aux droits de l'homme et à la gouvernance (expertise juridique, consultation, tables rondes, etc.).

j. Loi sur les disparitions forcées

Un projet de loi est dans une phase avancée de rédaction par le Ministère de la Justice. Le Ministère souhaite enrichir le débat et organiser une consultation autour de ce projet de loi (à travers une conférence à Tunis et deux réunions en région). Participeront à ces réunions des experts, des représentants d'institutions publiques concernées, des juristes, des représentants de la société civile et des journalistes. Une action de plaidoyer est envisagée auprès de l'ARP une fois que le projet de loi final lui sera soumis.

k. Loi sur l'économie sociale et solidaire

Un projet de loi est dans une phase intermédiaire de rédaction par une équipe représentative des différents ministères concernés, et sous la responsabilité du ministère des Finances et de l'Emploi. Le Ministère souhaite enrichir le débat et organiser une consultation autour de ce projet de loi. Compte-tenu des enjeux sociaux et de développement du projet, une attention particulière sera consacrée à la concertation en région (4 rencontres envisagées dans les régions). L'élaboration de ce projet devrait impliquer la mobilisation d'une expertise nationale pour appuyer l'ensemble du processus, et d'une expertise internationale pour enrichir le débat lors de la conférence à Tunis et en région. Participeront à ces réunions des experts, des représentants d'institutions publiques concernées, des juristes, des représentants de la société civile et des journalistes. Une action de plaidoyer est envisagée auprès de l'ARP une fois que le projet de loi final lui sera soumis.

l. Loi sur les partis politiques

La réforme du décret 87-2011 relatif aux partis politiques sera initiée dans les mois qui viennent en Tunisie. Dans cette perspective, le ministère entend mobiliser au préalable une expertise nationale de haut niveau pour la réalisation d'une étude de diagnostic relative à l'application de ce décret. Par la suite, une expertise nationale devra appuyer la rédaction du nouveau texte de loi. Une dynamique de consultation autour de ce nouveau texte sera menée durant l'année 2017, à travers une conférence et des ateliers à Tunis, ainsi que des rencontres dans les régions. Une action de plaidoyer est prévue auprès de l'ARP une fois que le projet de loi lui aura été soumis.

m. Loi sur les associations

Un cycle de concertation est prévu dans les mois à venir au sujet du décret 88 -2011 relatif aux associations. A cet effet, le ministère entend faire appel à de l'expertise nationale, à la fois pour animer le débat et les consultations (une à Tunis et 3 dans les régions), et pour rédiger un projet de loi sur la base des conclusions émanant de ces consultations.

AXE 2 « DROITS DE L'HOMME »

C/ Mécanismes de concertation

Il s'agit de développer et soutenir la concertation entre les ministères tunisiens impliqués dans la promotion et la défense des droits de l'Homme, les Instances indépendantes et les organisations de la société civile.

n. Forum de concertation entre les institutions publiques et la société civile

Le Ministère compte organiser quatre forums de discussions à Tunis et dans les régions entre les différents acteurs impliqués dans la promotion et la défense des droits de l'homme. Ces forums impliqueront les membres des instances indépendantes, les agents des institutions publiques, les représentants de la société civile ainsi que les médias. Ces forums visent à renforcer la coopération entre institutions officielles et société civile dans leur action en faveur des droits de l'homme. Le projet apportera un appui stratégique et logistique à leur organisation.

D/ Approche globale en matière de droits de l'homme

Il s'agit d'un travail de formation et de sensibilisation multi-acteurs, y compris en région, sur des thématiques précises qui seront liées à la promotion et la défense des droits de l'homme en Tunisie.

o. Formation des organisations de la société civile en région

Le Ministère souhaite organiser des formations sur le thème des droits de l'homme à destination des organisations de la société civile dans les régions, qui ont peu accès aux formations offertes par les acteurs internationaux, le plus souvent organisées dans la capitale. Ces sessions, assurées par des formateurs nationaux, portent 1/ sur le cadre national de promotion et de défense des droits de l'homme et sur les rôles 2/ des différents acteurs nationaux et 3/ internationaux. Chacune de ces trois formations envisagées verra la participation de 20 représentants des organisations de la société civile dans les régions identifiées.

p. Financement de microprojets des organisations de la société civile

Le Ministère prévoit de mettre en place une expérience pilote au cours de laquelle, il octroiera cinq financements de 2000 TND chacun pour des microprojets mis en œuvre par des associations locales. Outre le soutien aux projets en tant que tel, cette initiative vise à développer les capacités et le savoir-faire des équipes du Ministère en matière de financement de projets. Le ministère sera en cela appuyé durant cette phase pilote par un expert national qui l'aidera à développer une méthodologie de sélection, de gestion et d'évaluation de projets, restituée au sein d'un guide de procédures.

q. Préparation d'une méthodologie d'élaboration du Plan d'actions national des droits de l'homme

Dans la perspective de l'élaboration d'un plan d'actions national des droits de l'homme le Ministère se propose de conduire des consultations préliminaires, à Tunis et dans les régions, afin de déterminer la méthodologie et le cahier des charges de l'élaboration de ce plan d'actions. Ces

derniers seront élaborés sous la coordination d'un expert et sur la base des conclusions issues de ces consultations.

r. Atelier formation sur les obligations de prévention de la torture

L'Etat tunisien est tenu par ses engagements nationaux et internationaux de prévenir tout acte de torture sur son territoire. Le Ministère souhaite renforcer l'appropriation et l'application de ce principe à travers quatre sessions de formation sur les obligations de prévention de la torture, assurées à Tunis et dans les régions par un formateur tunisien à l'attention des agents de l'Etat (forces de sécurité, administration pénitentiaire, etc.) et de la société civile dont le champ d'action s'y rapporte.

s. Echange d'expertise Tunisie – France sur la lutte contre la torture

Le Ministère souhaite développer le partage d'expérience entre la Tunisie et la France. A ce titre, il est envisagé d'organiser une courte mission en Tunisie de la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté afin de bénéficier de son expertise sur le fonctionnement démocratique des différents centre de rétention et assimilés (maisons d'arrêt, centres pénitentiaires, centres de détention, maisons centrales, établissement pour mineurs, etc.) et le respect des droits fondamentaux de la personne. Il est également envisagé qu'une délégation restreinte d'acteurs tunisiens (deux à quatre agents au maximum, issus d'institutions publiques, tous frais payés) bénéficie d'une mission en France, permettant notamment un échange de pratique avec des institutions intervenant dans le sujet de prévention de la Torture.

t. Formation des agents publics aux droits de l'homme

Le Ministère souhaite organiser des formations à destination des agents publics (ministères, agences et délégations locales) à Tunis et dans les régions. Ces formations assurées par des formateurs nationaux porteront sur le cadre national de promotion et protection des droits de l'homme, sur la diffusion et la valorisation des droits de l'homme dans le travail des institutions publiques et sur le rôle des différents acteurs nationaux et internationaux. Les cinq formations envisagées (deux à Tunis et trois dans les régions) seront chacune organisées au bénéfice de 20 participants.

Par ailleurs, afin de renforcer une expertise publique de haut niveau en matière de droits de l'homme, le Ministère souhaite organiser deux sessions de formation avancée au bénéfice des cadres des différentes institutions publiques (ministères et Instances) assurées par un formateur national. Un nombre restreint d'agents, sélectionnés sur candidature, pourrait également prendre part à une session de formation avancée en France ou dans la sous-région sur des thèmes relatifs à la promotion et la défense des droits de l'homme déterminés par le ministère et assurée par des institutions publiques ou privées de renommée (tous frais payés).

u. Séminaires Culture – Education aux droits de l'homme

Un séminaire de sensibilisation sera organisé à Tunis par le Ministère sur le thème de la Culture et de l'éducation aux droits de l'homme, afin de créer de nouvelles synergies entre les différents acteurs concernés (ministère de la Culture, ministère de l'éducation, ministère de l'enseignement supérieur, ministère de la Jeunesse, organisations de défense des droits de l'homme, observatoires de la Jeunesse, etc.) et stimuler l'appropriation de cette problématique au sein des institutions et de la population.

v. Séminaires de sensibilisation Conventions internationales

Deux séminaires de sensibilisation sur les conventions internationales seront organisés à Tunis. Ils porteront sur les conventions et les protocoles régionaux et internationaux non ratifiés par la Tunisie afin d'initier un débat sur une possible ratification. Ils réuniront les acteurs étatiques, des parlementaires, des représentants de la société civile, des académiciens et des chercheurs.

E/ Appui à la Commission chargée des rapports de la Tunisie aux Nations Unies en matière de droits de l'homme

Il s'agit d'apporter un appui logistique, financier et en termes de communication au Comité interministériel chargé des rapports périodiques de la Tunisie aux mécanismes conventionnels des Nations Unies, en matière de droits de l'homme, dont le Secrétariat permanent est logé au Ministère (voir décret ministériel 663-2016).

w. Renforcement du comité interministériel en charge des rapports de la Tunisie aux Nations Unies en matière de droits de l'homme

Cette composante vise à appuyer le Comité interministériel chargé des rapports périodiques de la Tunisie aux mécanismes conventionnels des Nations Unies en matière de droit de l'homme à travers la conception et l'impression d'un dépliant promouvant son travail, et la création d'une base de données pour la collecte et le traitement des rapports produits par la Tunisie et ses partenaires. Le Secrétariat permanent entend également acquérir des publications pour la création d'un fonds documentaire situé au ministère.

x. Appui à la redevabilité en matière de droits de l'homme

Un retard important a été accumulé en Tunisie en matière de rapports nationaux concernant les droits de l'homme au cours des dernières années. Un appui à la mise à jour de ces différents rapports sera nécessaire pour faire face aux prochaines échéances relatives aux droits économiques et sociaux (septembre 2016), à l'EPU (mai 2017), aux droits des enfants, à la lutte contre les discriminations raciales (2017), ou encore aux droits des handicapés (2018). La commission chargée des rapports périodiques de la Tunisie aux mécanismes conventionnels des Nations Unies, assistera à la prochaine réunion de reporting à Genève prévue à l'automne 2016. Les frais d'hébergement relatifs à cette réunion de Genève seront couverts par cette composante pour deux personnes maximum.